

Ref : CA2026/05

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 FÉVRIER 2026

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 06 mars 2026 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ DÉCIDE :

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance de conseil d'administration du 06 février 2026.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 06 mars 2026.

Membres présents	20
Membres représentés	14
Nombre total (membres présents + membres représentés)	34
Nombre d'abstention (s)	0
Nombre de votants	34
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	34
Nombre de suffrages pour	34
Nombre de suffrages contre	0

Le Président,


Alexandre PÉRAUD.



Publié le :

11 MARS 2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

11 MARS 2026